



Compte rendu de la séance du jeudi 09 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier daté du 09 septembre 2021, s'est réuni à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Centrès, sous la présidence de Madame Nadine VERNHES

Etaient présents : Madame Nadine VERNHES, Monsieur Pascal SERMET, Madame Edith GAUBERT, Monsieur André LAURAS, Monsieur Guilhem CABROL - REVEL, , Monsieur Régis BARRIA, Monsieur Pierre COUDERC, Monsieur Jean-Luc GAYRARD, Monsieur Jérôme REY, Monsieur Jacques GENIEYS

Représenté(s) :

Excusé(s) : Madame Françoise BESSIERE procuration à Monsieur Pascal SERMET

Secrétaire : Madame GAUBERT Edith

- * Projet City Park
- * Visite du sous préfet
- * Achat tronçonneuse à perche
- * Eclairage terrain espaces verts Salle des Fêtes de Tayac
- * Révision des avantages sociaux des agents
- * Délibération Sieda audit énergétique
- * Décision Modificative compte 673 mandat annulatif
- * Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 23 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

* Madame le Maire expose au conseil le projet du City Park sur le village de Taurines. Ce projet d'aménagement d'une zone de jeux pour enfants a pour but de rassembler les familles de Taurines et de créer un lieu de vie et un lien social.

Le coût des travaux est estimé à 66402 € suivant le devis de la société SPTM

Ce genre de projet est subventionnable à environ 80 % Le plan de financement a été établi comme ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût des travaux : **66 402,00 €**

Organismes	Montant accordé	
DETR	30%	19 920,60 €
Région	15%	9 960,30 €
Département	25%	16 600,50 €
sous total		46 481,40 €

En attente de fonds **19 920,60 €**

Madame le maire doit recontacter l'Agence Nationale du Sport afin de connaître le montant de leur engagement.

* Madame le Maire informe le conseil de la visite du Sous Préfet de Villefranche de Rouergue qui aura lieu le mercredi 6 octobre 2021. Une invitation à déjeuner au miramont sera suivie de la visite au château de Taurines de l'exposition d'art contemporain. Pour le repas, Madame le Maire propose de faire intervenir les producteurs locaux.

Achat de la tronçonneuse à perche : (DE_2021_034)

* Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il devient nécessaire d'équiper l'équipe de l'entretien de la voirie avec une tronçonneuse à perche afin de dégager les branches d'arbres autour des stations d'épurations ou sur les routes communales qui barrent parfois la route lors de vents violents ou d'orages.

Le conseil approuve à l'unanimité et le devis à Agrimeca à Naucelle est validé pour 1046 € TTC.

* Madame le maire informe le conseil qu'il devient nécessaire d'installer un éclairage des espaces verts du terrain de la salle des fêtes de Tayac

Des devis vont être demandés à Mathieu DESBLATS et Bruno COUPIAC. il sera également demandé conseil au Sieda

Non augmentation des loyers 2021 : (DE_2021_033)

* Le conseil municipal valide de ne pas appliquer l'augmentation de l'indice des loyers sur cette année 2021 à cause de la crise sanitaire

Délibération Sieda audit énergétique : (DE_2021_035)

Le conseil municipal approuve la participation de la mairie à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics du Sieda qui s'effectuera en 2022.

Vote de crédits supplémentaires - compte 673 : (DE_2021_036)

et 6063

Suite à l'annulation d'un titre de recette pour l'assainissement, le Conseil Municipal valide la Décision Modificative afin de créditer les comptes ayant été insuffisants, et de procéder aux réajustements des comptes 673 et 6063.

Répartition de la Taxe Enlèvement Ordures Ménagères TEOM : (DE_2021_037)

Le conseil municipal valide la répartition et le mode de calcul de la TEOM. La portion de la taxe correspond au Montant du revenu, au prorata-temporis de la période louée, par rapport à la surface du dit logement

RIFSEEP : (DE_2021_038)

Madame le maire informe le conseil de son souhait de réviser les avantages sociaux des agents.

Certaines mesures doivent être révisées, notamment la mutuelle, puisque des ordonnances de l'état prévoient une obligation de la participation de l'employeur public à compter de 2022.

A l'heure actuelle, un montant forfaitaire de 11 € est accordé à Francis POMAREDE qu'il faut réactualiser et étendre aux agents qui bénéficient d'une mutuelle labellisée.

Le conseil municipal donne son accord pour un montant forfaitaire de 20 € qui correspond à environ 25 % de la mutuelle des agents.

Madame le maire aborde le sujet de l'augmentation des agents par le biais de l'IFSE et du CIA en fin d'année.

Le conseil municipal demande plus d'informations sur ces mesures, le sujet sera abordé lors du prochain conseil

Le conseil municipal approuve la mise en place d'un IFSE de 200 € par mois à l'agent Francis POMAREDE,